



**Cycle 2026/2027**

# **Cadre en charge de la protection de l'enfance**

**Dossier d'inscription**



# Cycle 2026/2027

## Contact : Service Evolutions Professionnelles – Inset d'Angers

Stéfany CHIHAB  
[stefany.chihab@cnfpt.fr](mailto:stefany.chihab@cnfpt.fr)  
02.41.22.41.43

Fabienne Houdemon  
[fabienne.houdemon@cnfpt.fr](mailto:fabienne.houdemon@cnfpt.fr)  
02.41.22.41.69

## Public cible

Attachés ou conseillers sociaux éducatifs en charge de la protection de l'enfance, en priorité les cadres en situation d'encadrement en poste depuis moins de trois ans et qui ont reçu délégation de signature du président du Conseil Départemental.

## Plaquette et calendrier

Retrouvez les informations générales à propos du Cycle Cadre en charge de la Protection Enfance : [ICI](#)

Les sessions se tiendront en présentiel à Angers.

Le premier module aura lieu du 28 septembre au 2 octobre 2026.

Vous trouverez le planning intégral : [ICI](#)

## Modalités d'inscription

1. Compléter le questionnaire en lien avec votre candidature, disponible [ICI](#)
2. Regrouper en 1 seul fichier nommé ainsi « Nom Famille\_Prénom.pdf », l'ensemble des documents cités ci-dessous :
  - votre CV actualisé ;
  - la lettre d'engagement signée par l'autorité territoriale [Modèle](#) ;
  - l'arrêté vous conférant délégation de signature.
3. Déposer le fichier unique (CV, lettre d'engagement et arrêté) [ICI](#)

En soumettant votre candidature, vous vous engagez à suivre ce cycle dans son intégralité.

Par la lettre d'engagement, votre collectivité s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que vous puissiez suivre l'ensemble des modules du cycle.

**Date limite de dépôt du dossier : le jeudi 7 mai 2026 à 18h**

Le dépôt ne vaut pas inscription d'office. La sélection des candidats retenus sera transmise au plus tard le **lundi 1<sup>er</sup> juin 2026**.

### **Vous relevez d'une délégation d'Outre-Mer :**

Pour que votre candidature soit étudiée, elle doit **impérativement** recueillir l'accord de votre délégation CNFPT de rattachement. Cet accord écrit est à joindre au fichier documentaire ou à adresser par courriel à l'INSET d'Angers à l'adresse suivante : [fabienne.houdemon@cnfpt.fr](mailto:fabienne.houdemon@cnfpt.fr)

## **Sélection des participants**

La sélection est effectuée sur la base des dossiers complets et reçus dans les délais impartis.

Le CNFPT favorise la proximité géographique. Ce critère pourra être pris en compte au moment de la sélection. Les candidats sont invités, à chaque fois que possible, à demander leur inscription dans l'institut le plus proche de leur résidence administrative.

## **Convocations**

Si votre candidature est retenue, vous recevrez une confirmation de votre sélection par courriel. Vous serez ensuite inscrit(e) sur l'ensemble des modules du cycle via la plateforme IEL du CNFPT par nos soins, et recevrez une convocation pour chacun des modules.

## **Modalités pratiques**

Pour tout savoir sur la prise en charge de l'hébergement, des transports et de la restauration, cliquez sur ce lien : [ICI](#)

**Indemnisations** : pour percevoir vos indemnités de transport, vous devez transmettre un RIB/IBAN avant la fin du premier module. En cas de changement de domiciliation bancaire au cours du parcours, pensez à nous transmettre le RIB mis à jour.

**Hébergement** : La réservation d'hébergement n'est ouverte qu'à partir de l'envoi de la convocation. Vous trouverez dans celle-ci un lien pour réserver vous-même votre hébergement ce qui permettra une prise en charge directement par le CNFPT.

**Justificatifs** : Vous devez être en mesure de produire vos justificatifs de transport pendant toute la durée de la formation et jusqu'à réception de l'indemnisation.

**Annulation** : privilégiez l'achat de titres de transport remboursables. En cas d'annulation de votre part, le CNFPT ne prendra pas en charge ces dépenses.



N'engagez aucun frais tant que vous n'avez pas reçu de convocation.